Image not found or type unknown

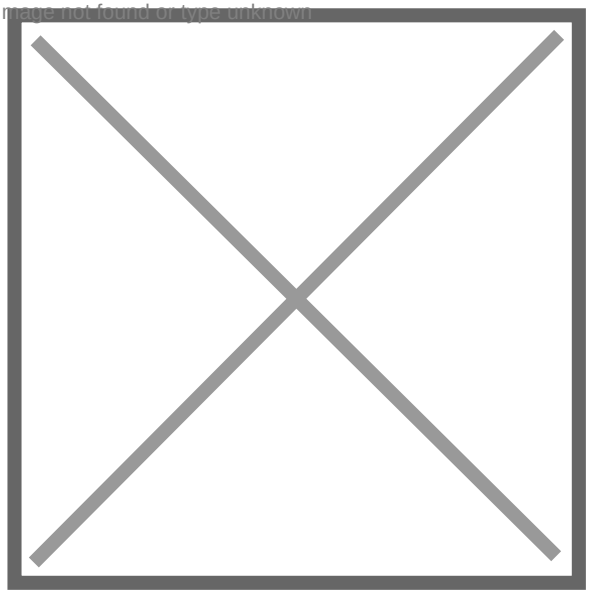

est ce du arcelement morale ?

Par **marjo26**, le **29/04/2015** à **11:31**

bonjour
je suis une personne handicapée à 80% et je travaille dans une entreprise adaptée depuis 5 ans Je n'ai jamais eu de réflexion sur mon travail et subitement suite à un conflit avec un autre employé qui écoute les conversation des autres pour les répéter à sa façon à la chef d'atelier celle ci à mis sur mon dos toutes les erreurs de travail.Depuis je suis en arrêt de travail pour dépression avec risques de passage à l'acte, cela fait 3 mois.
Mais maintenant elle s'en prend à mon mari elle lui dit qu'il n'a plus sa place dans l'entreprise car il est trop lent alors qu'il va aller en esat ou qu'il démissionne
qu'elles sont nos recours
merci de votre reponse

marjorie

Par **moisse**, le **29/04/2015** à **19:26**

Bonsoir,
Pas de découragement.
Vous faites un courrier à votre hiérarchie (directeur voire autorité de tutelle) en décrivant les faits répétitifs dont vous et votre conjoint êtes victimes et demandez une intervention afin que l'atteinte à votre dignité cesse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés